



Communiqué du lundi 12 décembre 2022

La Ville de Luynes met en œuvre un plan de sobriété énergétique sur son territoire.

L'augmentation du coût des énergies a un impact important sur le budget des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales. Cette hausse, corrélée à la volonté permanente de la municipalité de rationaliser et optimiser les dépenses de fonctionnement de la commune, amène la Ville de Luynes à adopter un plan de sobriété énergétique sur son territoire.

Avec une augmentation de 198 % du prix du kilowattheure d'électricité et de 550 % de celui du gaz, la Ville de Luynes enregistre un surcoût de sa facture d'énergie de 230 000 € pour la seule année 2022.

La Ville de Luynes a décidé de mettre en œuvre les mesures suivantes pour réduire sa consommation énergétique et ainsi modérer l'impact de l'augmentation du coût des énergies sur son budget de fonctionnement :

- Le système de chauffage du gymnase sera éteint en dehors des plages horaires d'occupation régulière (cours d'E.P.S. du collège Lucie et Raymond Aubrac, activités hebdomadaires des associations luynaises, etc.).
- La salle des fêtes sera chauffée uniquement pour les évènements qui le nécessitent.
- La température des radiateurs des écoles de Luynes est réglée à 19°C. Des contrôles seront effectués régulièrement pour la vérifier.
- Les éclairages de Noël ne seront pas installés dans les rues de Luynes*.
** La ville se parera cependant de décorations réalisées par le service municipal des Parcs et Jardins et les vitrines des commerçants du centre-bourg seront décorées à l'occasion des fêtes de fin d'année.*

Ces mesures, associées à celles prises par Tours Métropole Val de Loire pour les bâtiments de ses communes membres (retardement de la date d'allumage des systèmes de chauffage, abaissement de la température à 19°C, etc.), permettront de réduire la consommation énergétique de la Ville de Luynes et ainsi contenir le montant de ses factures d'énergie pour la période hivernale.

Au-delà de ces mesures, la Ville de Luynes profite du développement de chaque nouveau projet sur son territoire pour améliorer ses équipements existants et les rendre plus efficaces. La rénovation des voies permet par exemple à la commune de remplacer les candélabres – énergivores et fonctionnant uniquement en réseau (il n'est ainsi pas possible d'éteindre un lampadaire sur deux dans les rues) – par des modèles à éclairage LED basse consommation dont les périodes d'allumage peuvent être programmées en fonction des besoins.

Une démarche de développement durable dans laquelle la Ville de Luynes s'inscrit depuis plus de dix ans.